

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention d'échanges de données numériques entre l'Université de Bordeaux
et la CUB.**
 Décision - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Université de Bordeaux associe les quatre universités bordelaises, l'Institut Polytechnique de Bordeaux, l'ENITAB et Sciences Po Bordeaux au sein d'un pôle universitaire de recherche et d'enseignement (PRES).

Profitant de la mise en place de l'Opération Campus dont il est le porteur, le PRES a décidé de se doter d'une maquette numérique associant les données du Système d'Information Géographique (SIG) et de modélisations en trois dimensions (3D) lui permettant de communiquer sur ses projets, d'améliorer la connaissance de son patrimoine et de préparer les lourdes opérations immobilières et urbaine à venir pour les 10 prochaines années.

La CUB dispose depuis plusieurs années d'un SIG communautaire, et s'est engagé depuis 2009 dans une modélisation en 3D de son territoire.

Afin de développer l'intégration des sites du domaine universitaire dans la logique urbaine de l'agglomération, d'améliorer la disponibilité des informations sur ces sites et d'en réduire les coûts d'acquisition, la CUB et l'Université de Bordeaux souhaitent établir un cadre contractuel d'échange de données numériques.

Cette convention s'inscrit dans un contexte plus large de partenariat pour le développement de l'Université de Bordeaux dont les axes sont définis dans un accord cadre établi entre la Région, l'Université de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. Une meilleure connaissance des territoires "Campus" via l'échange de données numériques constitue une des premières étapes de ce partenariat

La convention précise les conditions d'utilisation des données de chacun, pour ses besoins propres ainsi que pour les prestataires travaillant sous la maîtrise d'ouvrage de la CUB ou de l'Université.

Elle définit trois périmètres auxquels correspondent trois niveaux de précision et de détail différents de données numériques échangées. Le premier périmètre correspond aux sites universitaires stricto sensu. Le second périmètre recouvre les sites universitaires et leurs franges urbaines. Le troisième périmètre recouvre toute l'agglomération intra rocade.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités locales

VU Le Code de la Propriété Intellectuelle

VU L'accord cadre pour le développement intégré de l'Université de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La convention d'échanges de données numériques doit permettre de développer l'intégration des sites du domaine universitaire dans la logique urbaine de l'agglomération, d'améliorer la disponibilité des informations sur ces sites et d'en réduire les coûts d'acquisition.

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention d'échanges de données numériques entre l'Université de Bordeaux et la CUB

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention.

Article 3 : De procéder aux échanges de données numériques avec l'Université conformément aux dispositions prévues dans la dite convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 NOVEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2010</p>

M. MICHÈLE ISTE